
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE 1965-1966

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Mardi 5 avril 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a fait à la commission un exposé sur la situation économique et financière au printemps 1966.

L'expansion économique amorcée au printemps de 1965 se poursuit à une allure irrégulière, que le Gouvernement voudrait pouvoir contrôler afin d'écartier le danger de surchauffe, la menace du retour de pressions inflationnistes semblant peser sur l'économie. La reprise de la croissance apparaît inégale, l'augmentation de la production demeure faible dans certains domaines d'activité, le bâtiment, notamment, a connu une progression modérée, et même marqué un certain fléchissement ; la reprise amorcée au cours du second trimestre de 1965 a été provoquée par une augmentation de la consommation nationale et par une progression importante de nos échanges extérieurs ; mais ces éléments ne paraissent pas actuellement fermes et suffisamment stables pour constituer un facteur de croissance économique générale, régulière et durable. La situation préoccupante des investissements productifs est due à la baisse de l'autofinancement, par suite de l'application prolongée du plan de stabilisation. Le mouvement de reprise amorcé apparaît donc

précaire et limité dans sa portée et ses conséquences. Ses chances d'extension risquent d'être contrariées par la faiblesse de nos investissements.

Le passage attendu de la stabilisation à la stabilité ne s'est pas encore produit : la hausse des prix de détail aura atteint en 1965 le taux de 2,6 p. 100 et rien ne permet de prévoir qu'en 1966 le rythme puisse être ralenti ; le phénomène a heureusement été masqué sur les places étrangères par la progression plus forte des prix chez nos principaux partenaires commerciaux, grâce à quoi nos exportations ont augmenté plus vite que nos importations. De ce fait, notre position demeure forte dans le système monétaire international.

Le rapporteur général a ensuite analysé les mesures prises par voie réglementaire ou proposées au Parlement par le nouveau Ministre des Finances, tant au point de vue économique pour relancer l'investissement, qu'au point de vue social pour améliorer le sort des personnes les plus défavorisées.

La mesure la plus importante en matière économique consiste dans la création d'un avoir fiscal, subvention de 10 p. 100 sur les investissements créés ou commandés dans l'année, récupérable sur l'impôt ; en matière sociale, des améliorations sont apportées aux classes les plus déshéritées, la durée hebdomadaire maximum du travail est réduite, un programme triennal supplémentaire de logements pour résoudre les cas sociaux les plus difficiles est lancé, des études seront poursuivies quant à la participation des travailleurs à l'enrichissement des entreprises.

Le rapporteur général a souligné que, si l'énumération des mesures prises ou envisagées est longue, la consistance du programme est relativement mince, parce que la marge de manœuvre dont dispose le Ministre de l'Economie et des Finances est étroite. La décision de ne pas remanier le budget de 1966, impliquant la poursuite d'une même politique, ne peut permettre que des correctifs de détail. La crainte de l'inflation par les coûts explique que le Gouvernement ait reculé devant l'opération vérité des prix en ce qui concerne les tarifs des services publics et que les mesures prises en faveur de l'investissement industriel aient été fort modestes ; la crainte de l'inflation par la demande est inscrite dans le peu d'ampleur des mesures sociales, qui s'explique par la masse de dépenses improductives contenues dans le budget de 1966 ; celles-ci s'élèvent à 25,6 milliards, soit 21,3 p. 100 du total.

En conclusion, le rapporteur général a souligné que, compte tenu du potentiel économique du pays, la part des dépenses de prestige était excessive, et qu'il convenait de les élarguer

pour détendre la pression fiscale et accroître l'effort de l'Etat sur les investissements productifs, faute de quoi les mesures mineures prises ne permettront que d'améliorer pour un temps la situation.

M. Alex Roubert, président, a ensuite donné connaissance à la commission d'une lettre reçue de M. le Ministre de l'Economie et des Finances, aux fins d'information du Parlement, concernant la stérilisation et l'annulation de 1 milliard et demi d'autorisations de programme sur le budget de 1965.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mardi 5 avril 1966. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Au cours d'une brève réunion, la commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Jozeau-Marigné, du projet de loi (n° 92, session extraordinaire ouverte le 21 décembre 1965), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme de l'adoption ;

— M. Le Bellegou, de la proposition de loi (n° 85, session extraordinaire ouverte le 21 décembre 1965) portant modification de la loi n° 63-1218 du 11 décembre 1963 instituant des mesures de protection juridique en faveur des Français rapatriés, ainsi que des pétitions n°s 20 et 21 ;

— M. Prélot, de la proposition de résolution (n° 91, session extraordinaire ouverte le 21 décembre 1965) tendant à compléter le Règlement du Sénat.